	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-307

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-307</i>

**Groupement d'intérêt public - Groupement politique de la ville - GIP-GPV -
Programme d'actions spécifique 2023 ' Territoire entrepreneur Rive droite ' -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du GIP-GPV rive droite et ses actions

Depuis 2015, Bordeaux Métropole soutient la démarche économique territoriale baptisée « rive droite : territoire entrepreneur » initiée à l'échelle des 4 villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont formant le Grand projet des villes de la rive droite (GPV) visant à renforcer l'attractivité économique de ce territoire. Plusieurs opérations ont ainsi pu être réalisées répondant à de multiples enjeux de ce territoire. Le soutien de Bordeaux Métropole permet de financer les dépenses d'ingénierie ainsi que les prestations complémentaires pour la promotion de la démarche auprès du public.

Plusieurs axes d'intervention, dans la continuité des années précédentes, sont privilégiés :

– le « Social lab » : renforcer la sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville et augmenter le nombre de créations d'entreprises, Il s'agit d'une expérimentation inscrite dans le cadre du contrat de ville métropolitain, sur le pilier « développement économique et emplois ». Le périmètre de l'action est celui des 7 Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) soit 26 410 habitants (44% de la population des 21 quartiers de Bordeaux Métropole) et le dispositif fiscal de la « zone franche urbaine – territoire entrepreneur ».

Le « Social lab » est un réseau d'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de la rive droite, et propose :

- un accompagnement dédié pour les porteurs de projet, créateurs des quartiers politique de la ville (dispositif « Cités lab » de la Caisse des dépôts et consignations),
- des espaces de proximité au cœur des quartiers prioritaires, hors des antennes institutionnelles qui représentent une première amorce de parcours entrepreneuriaux,
- de nouvelles actions, animations collectives impliquant entreprises et partenaires,
- une communication adaptée et partagée. L'objectif est de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat comme une alternative possible, d'encourager les initiatives des habitants en proposant de nouvelles façons de les mobiliser et de les accompagner. L'action est renforcée vers le public féminin, les jeunes, les seniors et les demandeurs d'emplois.

Bilan d'action pour l'année 2022

Plusieurs opérations ont pu être menées avec des retombées et réalisations effectives :

- une campagne de promotion et de communication des réussites entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la ville,
- le développement d'un parcours immobilier intégré au sein des quartiers prioritaires de la

politique de la ville avec la création de nouvelles polarités économiques et la requalification de zones d'activités,

- l'animation d'une dynamique collective copilotée avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Bordeaux Métropole,
- un programme de renouvellement des parcs d'activités économiques sur le périmètre de la « zone franche urbaine – territoire entrepreneur » : dynamique collective copilotée par Bordeaux Métropole et la Caisse des dépôts et consignations et avec l'appui de l'ingénierie du GPV (démarche inscrite dans le protocole de préfiguration de l'Agence nationale de renouvellement urbain ANRU) et associant un large partenariat.

Plan d'actions spécifiques « Territoire entrepreneur Rive droite » 2023

CitésLab : Une première marche pour entreprendre dans les quartiers prioritaires

Les objectifs 2023 du dispositif CitésLab sont :

- de maintenir l'accueil de proximité dans les QPV pour accompagner les porteurs de projets issus des QPV dans la définition de leur idée et les orienter vers les différents partenaires,
- d'organiser des ateliers réguliers pour accompagner les porteurs de projet à monter en compétence sur différents sujets (numérique, comptabilité, développement commercial, etc.),
- d'organiser 2 comités techniques multi partenariaux pour échanger l'offre d'accompagnement à la création d'entreprise dans les QPV de la Rive Droite, les besoins de porteurs de projet et la création de nouvelles actions partenariales,
- de développer une dynamique collective d'acteurs et de partenaires autour de l'entrepreneuriat (acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la création d'entreprise, de la formation, etc.) pour identifier collectivement les besoins et y répondre en adéquation avec l'offre existante sur le territoire,
- de favoriser le développement d'initiatives économiques, pour aller dans le sens d'un développement économique endogène et d'une mixité fonctionnelle des quartiers politique de la Ville.

L'ingénierie en place pour la réalisation de ces objectifs est :

- 1 chef de projet CitésLab en lien avec les villes et les acteurs de l'entrepreneuriat du territoire,
- l'appui du chef de projet Cité de l'emploi.

Aménagement économique : le maintien et le développement des activités économiques et de l'emploi sur le territoire

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Développer le tissu économique et l'emploi,
- Favoriser une économie endogène et assurer l'employabilité des habitants des quartiers politique de la ville, à travers une programmation adaptée,
- Promouvoir un urbanisme résilient à l'aune des transitions nécessaires pour s'adapter aux changements climatiques.

Les perspectives 2023 sont :

- l'accompagnement à la définition d'une stratégie économique et foncière :
 - appui à la stratégie de l'OIM Arc Rive droite,
 - actualisation avec la Métropole et les villes des fonciers stratégiques à vocation économique,
 - veille sur les mutations, identification des fonciers stratégiques, déclinaison d'outils de maîtrise et de gestion du foncier visant à développer de l'activité économique et maintenir de l'activité productive,
- le renouvellement urbain de zones d'activités existantes :

- pilotage d'études et appui en vue du renouvellement urbain des zones d'activités économiques et du développement d'activités économiques, sur la zone d'activités de la Gardette à Lormont, sur le lieu du Castel à Floirac, sur la zone d'activités Vieille Cure à Cenon, sur la zone d'activités Jean Zay à Cenon, sur la zone Galliéni à Cenon,

- l'aménagement des secteurs économiques d'intérêt métropolitain :

- Suivi et contribution aux réflexions d'aménagement sur la zone industrialo-portuaire à Bassens, sur la Plaine sud Garonne à Floirac, Bel Sito à Floirac, sur la zone Lissandre à Lormont et Cenon, sur la zone Quai Carriet à Lormont

- la programmation économique dans les opérations urbaines :

- rôle de conseil sur les programmations afin de répondre aux besoins des entreprises locales, des structures de l'ESS, et des jeunes issus des quartiers prioritaires,

- veille sur les freins à la pérennité et au développement de l'offre de services et d'activités (prix des loyers, stationnement, taille des locaux, évolution dans le parcours immobilier, etc.).

L'ingénierie en place pour la réalisation de ces objectifs est :

- 1 chef de projet urbain, en lien avec les villes, la Métropole et les acteurs du territoire,
- l'appui d'un stagiaire en urbanisme et du chef de projet coopérations économiques et ESS.

Accompagnement à l'émergence d'initiatives innovantes : un moyen de favoriser l'emploi des habitants

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- de favoriser et accompagner le développement d'initiatives économiques, porteuses d'amélioration en termes d'insertion et d'accès à l'emploi, notamment pour les habitants des QPV

- de favoriser la coopération entre acteurs pour répondre aux besoins sociaux et économiques des habitants

- de faciliter l'émergence, l'implantation de nouvelles initiatives et activités économiques, appartenant notamment au champ de l'ESS, et répondant aux enjeux de développement durable et inclusif du territoire.

Les perspectives 2023 sont :

- le développement de projets en lien avec l'économie circulaire :

- faire le lien entre les besoins en matière de réemploi exprimées par les acteurs de la déconstruction et de la reconstruction, et les acteurs de l'ESS (dépose, stockage, récupération, vente, etc.)

- faciliter la mise en œuvre d'actions expérimentales de réemploi dans les bâtiments et travaux publics - BTP (chantiers de remobilisation, espaces de stockage temporaire, etc.)

- appuyer l'émergence d'une plateforme de réemploi du BTP dans le cadre d'une opération d'urbanisme tactique,

- le développement de projets en lien avec l'alimentation :

- soutenir l'émergence d'une offre d'insertion sur la Vieille Cure à Cenon, en lien avec les métiers de l'alimentation et de la transformation alimentaire,

- appuyer l'émergence de projets favorisant l'insertion sociale et professionnelle des habitants, en lien avec l'activité productive développée sur le territoire,

- le développement de projets en lien avec le numérique :

- appui à la coconstruction d'une offre d'animation et de services au sein du futur « Appart' numérique Mallarmé » dans le quartier Palmer à Cenon, programmé pour la rentrée 2023,
- accompagnement des porteurs de projets numériques sélectionnés en lien avec les partenaires publics et privés pour assurer l'émergence du projet,

Définition et accompagnement d'une stratégie économique sur les locaux actifs et inexploités du patrimoine de quatre bailleurs sociaux sur le GPV

Il est constaté une vacance dans certains rez-de-chaussée à vocation économique dans le patrimoine des bailleurs sociaux mais aussi une surreprésentation de secteurs d'activités dans certains quartiers prioritaires. Le territoire nécessite donc une meilleure lisibilité tant sur la nature et la répartition des activités actuelles que sur les locaux vacants et inexploités.

Il est donc proposé que le GPV Rive Droite réalise un diagnostic sur son territoire visant à recenser et caractériser les locaux à vocation économique de Domofrance, Aquitanis, Clairsienne et Mésolia : adresse, superficie, occupation, nature des activités, nature et durée du bail, loyer et charges. Sur la base du diagnostic, une revue critique des enjeux sera réalisée et des scénarii programmatiques par quartier seront proposés.

Une feuille de route déclinant la stratégie économique sera ensuite élaborée avec pour objectifs de répondre aux besoins des bailleurs sociaux, des collectivités, des acteurs économiques et des habitants, d'animer les pieds d'immeubles et de mieux équilibrer les activités à l'échelle des quartiers.

Les bailleurs sociaux pourront également être accompagnés dans la commercialisation de leurs locaux. Des Appels à Manifestation d'Intérêt pourront en outre être lancés.

Budget prévisionnel 2023

Conformément au cadrage budgétaire métropolitain fixé et aux demandes transmises par la structure le 5 juillet 2021 et le 19 janvier 2023, il est proposé d'accorder en 2023 une subvention de 55 000 € pour le programme spécifique Territoire entrepreneur Rive droite, conformément à la demande 2023. La participation de Bordeaux Métropole au titre du développement économique (entrepreneuriat) en 2023 représente 27,5 % du budget prévisionnel de cette action spécifique de 200 100 €. Le budget prévisionnel 2023 du GIP GPV est joint en annexe de la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant la compétence en matière de développement économique exercée de plein droit, en lieu et place des communes membres, par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2014/0662 du 31 octobre 2014 portant adoption de l'avenant n°7 à la convention constitutive sur la nouvelle dénomination du groupement : le Groupement d'intérêt public du grand projet des villes de la rive droite,

VU la délibération n° 2021/282 du 21 mai 2021 relative aux contrats de co-développement 5ème génération, avec notamment les fiches d'action des 4 communes concernées,

VU les demandes formulées par l'organisme le 11 juillet 2022 et le 19 janvier 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'ingénierie apportée par le Grand projet des villes de la rive droite dans la démarche « rive droite – territoire entrepreneur » s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques économiques territoriales, en lien notamment avec le pilier « développement économique » du contrat de ville,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 55 000 € en faveur du Groupement d'intérêt public Grand projet des villes de la rive droite,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LACUEY, Madame LEPINE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Alain GARNIER</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------